

226C1170
FR0010908533-FS0678

30 juillet 2026

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DÉCLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DÉCLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

EDENRED

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 30 juillet 2026, la société par actions simplifiée Rock Investment¹ (16 rue de la Ville l'Evêque, 75008 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse, 28 juillet 2026, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société EDENRED et détenir 18 957 967 actions EDENRED représentant autant de droits de vote, soit 8,00% du capital et 7,89% des droits de vote de cette société².

Ce franchissement de seuils résulte de l'augmentation du nombre d'actions EDENRED détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce, le déclarant a précisé détenir 18 957 967 actions EDENRED (prises en compte dans la détention par assimilation visée au 1^{er} alinéa) dont :

- 9 399 936 actions EDENRED résultant de la détention d'un contrat « *call options* » à dénouement physique, exerçables par tranche jusqu'entre le 4 janvier 2027 et le 31 mai 2027³ ; et
- 9 558 031 actions EDENRED résultant de la détention d'un contrat « *call options* » à dénouement physique, exerçables par tranche jusqu'entre le 4 janvier 2027 et le 31 mai 2027³.

¹ Contrôlée par la société NJJ Holding, elle-même contrôlée par le groupe familial Niel.

² Sur la base d'un capital composé de 236 974 583 actions représentant 240 319 564 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

³ Pour chacun de ces deux contrats de « *call options* », la méthode de dénouement est par défaut en espèces. Rock Investment peut toutefois opter pour un dénouement physique en actions, à sa seule initiative, avant la première date d'expiration.